

## EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

**OBJET :** Mise en conformité du réseau d'assainissement et réhabilitation des déversoirs d'orage -  
Demandes de subvention – Programmes 2019 et 2020

Séance du 31 Juillet 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente-et-un juillet à vingt heures douze, le Conseil Municipal d'Hauteville-Lompnes, dûment convoqué le vingt-quatre juillet deux mille dix-huit, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ARGENTI, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 27.**

**Membres présents : 15**

Ms ARGENTI Bernard, BLEIN Jean, BOURGEOIS Didier, CHAPUIS Gérard, FERRARI Jean, PESENTI Philippe, PIFFADY Philippe, RABUT Jacques, RODRIGUEZ-CERVILLA José, ZANI Guy.

Mmes BOURDONCLE Annie, CARRARA Carole, PALAZZI-ZANI Nelly, ROSIER Nicole, TRAINI Marie.

**Membres absents excusés : 3**

Mmes JOLY Fabienne, MACHON Annie (représentée par M. BOURGEOIS Didier), MASNADA Isabelle (représentée par Mme BOURDONCLE Annie).

**Membres absents : 9**

Ms CHARVOLIN Roch, HARNAL Sébastien, RENAUD Jean-Xavier, SAVEY Didier.

Mmes BARDON Fabienne, CHENET Valérie, LETRAY Marie-Odile, ROTARU Maria, TREUVELOT Catherine.

**Secrétaire de séance :** Madame PALAZZI-ZANI Nelly.

**Soit :** 15 présents, 2 pouvoirs.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée l'engagement de la commune sur la mise en œuvre des travaux de mise en conformité du réseau d'assainissement et de réhabilitation des déversoirs d'orage, par le biais du contrat de territoire et qui avaient été programmés sur la période 2016-2020.

Les travaux relatifs au programme 2016-2017 sont terminés. Les travaux 2018 sont en cours de consultation. Il convient donc de déposer un nouveau dossier de demande de subvention pour le programme 2019 et le programme 2020 afin de bénéficier des aides du Conseil Départemental de l'Ain et de l'Agence de l'Eau comme inscrit dans le contrat de territoire du Plateau d'Hauteville et Marais de Vaux signé le 13 Avril 2017.

Aussi, afin de percevoir les subventions qui pourraient être octroyées par le Conseil Départemental de l'Ain et l'Agence de l'eau, il convient :

- de valider la totalité de l'opération (descriptif technique, lieu d'implantation des ouvrages, périmètre de l'étude...),
- de valider le montant HT de l'opération et les modalités financières de cette dernière,
- de valider l'engagement de la collectivité à mener à terme cette opération,
- de solliciter les aides du Conseil Départemental de l'Ain et de l'Agence de l'eau,
- d'autoriser, pour cette opération (travaux de mise en conformité du réseau d'assainissement et de réhabilitation des déversoirs d'orage de la commune) le Département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence pour le compte de la Commune (budget Assainissement) et à la lui reverser,
- de demander, en justifiant et en motivant cette demande, un démarrage anticipé des travaux à l'ensemble des financeurs éventuels, sans que cela n'engage ces derniers.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ACCEPTÉ de valider** la totalité de l'opération de mise en conformité du réseau d'assainissement et de réhabilitation des déversoirs d'orage de la commune pour les programmes 2019 et 2020 (descriptif technique, lieu d'implantation des ouvrages, périmètre de l'étude...).

- **VALIDE** le montant HT de : **277 598.99 €** de l'opération et les modalités financières de cette dernière pour le programme 2019.

- **VALIDE** le montant HT de : **345 669.93 €** de l'opération et les modalités financières de cette dernière pour le programme 2020.

- **VALIDE** l'engagement de la collectivité à mener à terme cette opération (mise en conformité du réseau d'assainissement et réhabilitation des déversoirs d'orage de la commune – programmes 2019 - 2020).

- **SOLLICITE** les aides du Conseil Départemental de l'Ain et de l'Agence de l'eau pour ces opérations.

- **AUTORISE** pour ces opérations (mise en conformité du réseau d'assainissement et réhabilitation des déversoirs d'orage de la commune- programmes 2019 - 2020) le Département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence pour le compte de la Commune (budget Assainissement) et à la lui reverser.

- **SOLLICITE** l'autorisation du Conseil Départemental de l'Ain et de l'Agence de l'Eau, afin de pouvoir commencer les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées.

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Bernard ARGENTI.